Municipalité de Saint-Pacôme

Avis au citoyens

Depuis avril 2022, 31 élevages de volaille (dont 7 élevages non-commerciaux) ont été trouvés positifs pour l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Québec. L'infection entraîne des conséquences importantes pour la ferme affectée, mais aussi pour les élevages à proximité et pour l'ensemble du secteur de l'industrie avicole.

Migrations printanières et transmission

Avec l'arrivée du printemps, les oiseaux sauvages vont reprendre leur route le long des voies migratoires. Par leur présence accrue sur le territoire, ils contribuent à la propagation du virus et augmentent ainsi le risque de contamination des oiseaux domestiques.

La grippe aviaire se transmet directement d'un oiseau à un autre par les sécrétions et les excréments. Le virus peut également être introduit de façon indirecte lorsque des humains ou du matériel contaminés entrent en contact avec des oiseaux ou leur environnement. Par exemple, le virus peut se trouver dans la nourriture ou l'eau ou encore sur des roues de véhicules, des bottes ou des mains contaminées.

Mesures de prévention

Les mesures de prévention et de biosécurité doivent être appliquées rigoureusement et le niveau de vigilance doit demeurer élevé.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) déconseille actuellement tout rassemblement d'oiseaux (foire, exposition, concours, encans) et rappelle à tous les propriétaires d'oiseaux d'élevage de respecter le Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs afin de prévenir les contacts entre la volaille et les oiseaux sauvages.

Signes cliniques à surveiller

Surveillez ces signes cliniques chez vos oiseaux :

- *Manque d'énergie et d'appétit*
- *Diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille*
- *Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets*
- *Toux, éternuements et signes nerveux*
- *Diarrhée*
- *Manque de coordination*
- *Mort subite*

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à joindre de médecin vétérinaire, composez le ***450 768-6763*** *pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le* ***1 844 ANIMAUX*** *pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.*

Le MAPAQ rappelle que le risque pour la population générale est faible, car les cas de grippe aviaire chez l'humain sont rares et surviennent généralement lors de contact étroit avec des oiseaux infectés.

Tous les propriétaires de volaille ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois. Consultez la page Web Québec.ca/Grippeaviaire pour plus d'information.